

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Ile-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département des Hauts-de-Seine

SERVICE GESTIONNAIRE : Département des Hauts-de-Seine - fse

CODE ET INTITULE : IDF-OI1125 IdF_Département des Hauts-de-Seine (CD92) _OSL_lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et OSA_Accompagnement des jeunes de moins de 30 ans vers et dans l'emploi/Projets internes et externes

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- 1.1 Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants
- 2.a Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Interne: Les Pôles et Directions du Département des Hauts-de-Seine œuvrant dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle.

Externe: Les acteurs du territoires œuvrant dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 2 954 000 €



Financé par
l'Union
européenne

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 30/05/2024

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 30/09/2024

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Fonds Social Européen + (FSE+) constitue le principal instrument financier de l'Union européenne en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale. Le programme FSE+ est régi par les règlements (CE) n°2021/1060 et n°2021/1057. Sur la période 2021-2027 le FSE+ est marqué par un élargissement de son intervention : des publics nouveaux, des dispositifs nouveaux. En France, les grandes lignes d'intervention de ce fonds sont précisées dans le Programme national FSE+ « Emploi, Inclusion Jeunesse Compétences » 2021- 2027. Le programme traduit ainsi des « besoins d'investissement hautement prioritaires » pour la France autour de trois grands sujets :

- L'accès à l'emploi, l'économie sociale et la modernisation du service public de l'emploi ;
- L'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- L'inclusion sociale active des groupes et régions les plus défavorisés ;

La gestion est répartie entre un volet central, piloté par la DGEFP, et des volets déconcentrés confiés aux préfets de région (DREETS Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), qui eux-mêmes délèguent aux Organismes Intermédiaires (OI).

Pour la période de programmation européenne 2021-2027 du programme national du FSE+, le Département des Hauts-de-Seine en tant qu'organisme intermédiaire (OI) est délégataire d'une enveloppe de crédit d'intervention de 14,5 M€. Cette enveloppe est attribuée par le préfet de région via la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) Île-de-France.

La stratégie du Département des Hauts-de-Seine dans sa gestion de cette enveloppe budgétaire FSE+ porte sur :

La Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Elle permet le financement d'actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi :

Objectif Spécifique H (**OSH**) - Favoriser l'insertion et l'inclusion active, dont l'objectif est de structurer les parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle.

Objectif Spécifique L (**OSL**) - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables. Il vise à permettre la mise en œuvre d'actions déconnectées d'un objectif immédiat d'accès à l'emploi. Il s'adresse à des publics trop éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale préalable, ou à des publics qui ne sont pas sur le marché de l'emploi (enfants par exemple).



La Priorité 2 : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

- Objectif Spécifique A (**OSA**) - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance. Les actions éligibles sont celles favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (accompagnement social et /ou professionnel, actions de repérage, de diagnostic, de remobilisation etc.).

THÈME : Lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et accompagnement des jeunes de moins de 30 ans vers et dans l'emploi

